

Député à temps plein ou à temps partiel ? Voilà la question !

Nous vous présentons une version corrigée des échanges qui ont eu lieu à l'occasion du Séminaire canadien régional annuel tenu à Toronto en novembre 1987. Les participants étaient Don Cousens, député provincial de l'Ontario, Terry Huberts, député provincial de la Colombie-Britannique et Donald C. MacDonald.

W. Donald Cousens : Quand mes collaborateurs ont su que j'aborderais cette question, ils ont trouvé bien bonne l'idée que j'admettrais être un député à temps partiel dans une Chambre à plein temps. Je me considère comme un député à part entière qui conserve cependant des liens avec le monde des affaires.

Nous appartenons à des partis différents mais je pense que nous désirons tous servir nos collectivités, le public en général et ultimement notre pays. Parce que la plupart des hommes politiques partagent ce point de vue, je ne pense pas que ceux d'entre nous qui ont d'autres intérêts attachent moins d'importance à leurs obligations envers leurs électeurs. J'espère que ce n'est pas mon cas, et pourtant, personne n'en est jamais certain, étant sollicité par tant de choses plus urgentes les unes que les autres.

En ce qui me concerne, je ne serais jamais entré en politique si j'avais dû renoncer à tous mes autres intérêts. Ma famille était jeune et mon épouse ne tenait pas à ce que je mette tous mes oeufs dans le même panier. Personne extrêmement dévouée et généreuse, elle redoutait cependant qu'il m'arrive ce qui était déjà arrivé à d'autres hommes politiques. Il arrive à un moment donné que les électeurs décident qu'ils en ont assez de vous. Que faire alors ?

Si je n'avais pas entretenu de liens avec le monde des affaires, je pourrais fort bien me retrouver en panne, n'ayant pas de fortune personnelle, et devoir presque recommencer à zéro. C'est pourquoi mon épouse considérait que la sécurité à long terme de ma famille était une chose importante. On peut fort bien aimer son nouveau métier, et je ne pense pas qu'il y en ait un seul parmi nous qui n'adore pas la vie politique. Si nous choisissons ce métier, c'est à la fois par dévouement et par intérêt. La récompense n'est pas de nature financière. Elle est d'une autre nature. Pour le bien-être de ma famille, il était essentiel cependant que je garde des liens avec l'extérieur, des liens qui me seraient utiles en cas de besoin.

Cette précaution s'est révélée particulièrement sage le 10 septembre 1987. Trois jours avant les élections, les sondages indiquaient que les conservateurs pourraient bien ne conserver que quatre sièges. À ce moment-là, je savais que je ne serais pas réélu. C'était comme si j'étais dans un avion, attaché à mon siège, incapable de faire quoi que ce soit, sauf regarder par le hublot. Je savais cependant que le 11 septembre, j'aurais un emploi qui m'attendrait chez mon employeur de toujours. Soit dit en passant, cela me garantissait même un meilleur revenu, mais ne ferait pas nécessairement mon bonheur.

D'après moi, vous pouvez être le meilleur député au monde, vous pouvez donner le meilleur de vous-même, mais à certains moments, comme c'est arrivé en Ontario le 10 septembre, ce n'est plus la valeur personnelle qui fait la différence. Voilà pourquoi j'ai toujours entretenu des liens d'affaires.

Comment occuper deux emplois en même temps ? D'abord, en ayant une épouse compréhensive au foyer. C'est ce qui explique, je pense, comment un bon nombre d'entre nous sont toujours en ménage après des années de vie politique. La coopération est de rigueur ; il est impossible de tout faire soi-même. La vie de famille est intimement liée à vos fonctions, à vos engagements. Quand vous arrivez en retard pour souper cinq fois de suite et que vous êtes empêché de participer à certaines célébrations familiales, chacun le comprend et personne ne s'en étonne.

L'important pour moi est de rester ouvert, non seulement avec ma famille, mais aussi avec mes électeurs, mes anciens collègues afin que chacun sache que je m'efforce d'en arriver à un certain équilibre.

Je crois qu'au départ il faut être honnête, honnête envers soi-même d'abord : « Je veux être en politique. J'en accepte les responsabilités, mais je veux aussi protéger d'autres choses qui sont importantes à mes yeux, ma famille et mon

foyer. » Je ne peux me permettre de les priver de la sécurité dont ils ont besoin.

Étant député depuis six ans et demi, je n'ai jamais cherché à dissimuler le fait que je conserve des contacts avec les milieux d'affaires. Je n'attends pas avec impatience le nouveau projet de loi. À cause des nouvelles directives concernant les conflits d'intérêts, je devrai révéler mes revenus provenant de sources extérieures de sorte que tout le monde pourra savoir jusqu'à quel point je suis pauvre. Cela fait partie de cette nouvelle transparence qui pourrait faire elle-même l'objet d'une autre débat.

Le fait d'être député à temps partiel m'a permis de mieux connaître les besoins des entreprises. Je connais les jugements de valeur que font les chefs d'entreprise. En entretenant des contacts avec les milieux d'affaires, je suis davantage en mesure de jouer mon rôle. Il est arrivé très souvent que j'aie dû m'imposer des limites parce que je ne voulais pas être impliqué dans des conflits d'intérêts. J'entendais alors la voix de ma conscience qui me disait : « Tu ne dois en aucun cas mettre en péril la confiance que tu inspires. »

Il est arrivé parfois que l'on m'ait demandé des choses et que j'ai dû refuser. En ma qualité d'homme politique, je ne pouvais me mettre en mauvaise posture et je ne pouvais oublier ma tâche première qui est de servir mes électeurs.

Terry Huberts : Je suis député de l'Assemblée législative de la Colombie-Britannique depuis seulement un an et demi et je représente la circonscription de Saanich-et-Les-Îles située dans la région avoisinante de Victoria. Avant d'être élu, je savais qu'il y avait beaucoup de travail à faire, mais je ne pouvais m'imaginer les nombreuses tâches qui m'attendaient à la Chambre et ailleurs, et jusqu'à quel point ce serait exigeant. Ce n'est qu'après mon élection que j'ai compris comment ces tâches me tiendraient occupé.

Je crois que la première chose qui importe est de servir mes électeurs le mieux et le plus utilement possible. Je prends cette tâche très au sérieux. Que l'Assemblée siège ou non, je garde contact avec la population de Saanich-et-Les-Îles par mon bureau de comté, par courrier, par téléphone, par des présentations en personne, ou par des articles dans les hebdomadaires. J'essaie de demeurer accessible. Je veux que mes électeurs sachent que je suis disponible pour eux si besoin est.

Au printemps de 1987, j'ai réussi à faire adopter deux mesures d'initiative parlementaire, la *University Foundation Act* et la *City of Victoria Foundation Act*. Ce fut une expérience fort stimulante et comme j'étais novice dans mon rôle de législateur, j'ai dû consacrer un grand nombre d'heures à rassembler tous les renseignements nécessaires.

Quand l'Assemblée ne siège pas, je suis dans ma circonscription m'entretenant avec les membres des conseils municipaux, des groupements communautaires, de simples citoyens et des parents, des chefs d'entreprise, des

travailleurs et des étudiants. Saanich-et-Les-Îles est une grande circonscription formée de trois municipalités. Elle compte quatre villes importantes et c'est toute une aventure en soi que de se rendre dans les cinq îles. Chacune d'elles a un cachet particulier. Le bureau du comté a acheté une roulotte qui tient lieu de bureau. Si les déplacements sont plus faciles d'une région à l'autre, il est toujours difficile de les visiter régulièrement.

À propos, la dernière fois que j'ai visité l'île de Salt Spring – j'y suis allé six fois depuis les élections – quelqu'un m'a dit : « Je suis vraiment déçu que vous ne puissiez venir ici plus souvent. Ne l'aviez-vous pas promis pendant la campagne électorale ? » Même si j'y suis allé à six reprises, ce qui est déjà pas mal en roulotte, et malgré les petites choses que j'ai pu obtenir, on me faisait des reproches.

Je considère qu'il est très important pour un député de se tenir au courant des questions d'actualité. Cela suppose l'absorption d'un grand nombre d'informations et beaucoup de recherches. Je crois que le député doit être bien renseigné sur toutes sortes de questions pour répondre aux besoins de ses électeurs, prendre la parole à la Chambre, s'adresser aux médias et au public en général.

Les questions qui intéressent mes électeurs – je pense que vous le savez autant que moi – ce sont les affaires, l'impôt, les évaluations, les assurances, l'indemnisation des accidents du travail, le bien-être social, les problèmes sociaux, les problèmes de santé, l'éducation et bien d'autres encore. Cependant, il n'y a pas que des problèmes, il y a aussi bien des choses intéressantes à faire comme annoncer des subventions et autres choses du genre. J'aime beaucoup mon travail parce qu'il comporte également beaucoup d'aspects encourageants.

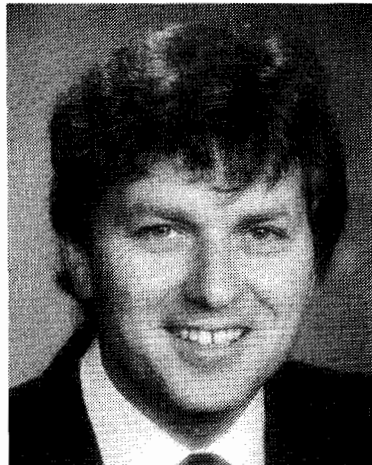
Les obligations du député ne consistent pas seulement à représenter ses électeurs. Quand nous ne sommes pas à la Chambre en train d'étudier les questions à l'ordre du jour, nous sommes invités à participer à des débats publics ou encore à prendre la parole devant des groupes. En ce qui me concerne, étant membre d'un gouvernement créditiste, et comme il n'y a pas de député de notre parti dans Victoria, je suis souvent appelé à prendre la parole au nom de ministres et même du premier ministre, qui ne peuvent se rendre en ville, comme cela est arrivé à quatre ou cinq reprises. C'est une tâche qui vient s'ajouter aux autres.

Je suis également administrateur de la BC Steamship Corporation, une société d'État qui transporte les touristes entre Seattle et Victoria six mois par an. Je suis aussi membre du Comité spécial permanent du développement économique, des affaires municipales et des transports, président du Comité spécial permanent de l'agriculture et membre du Comité de surveillance du Island Trust.

Les longues heures de travail, les réunions sans fin sont des sources de satisfaction pour moi parce que je suis fier de servir mes électeurs et aussi de participer à l'élaboration du plan que le gouvernement du Crédit social veut mettre en



Donald Cousens



Terry Huberts



Donald C. MacDonald

place pour assurer un avenir prospère à la Colombie-Britannique.

Lorsque j'ai décidé de faire campagne en 1985, j'ai dû tenir compte de certains facteurs, notamment de ma vie familiale ; ma famille a beaucoup d'importance pour moi. J'ai une épouse très compréhensive et deux fils âgés de 9 et 7 ans dont, d'ailleurs, le très jeune âge a également pesé dans la balance. J'avais une clinique vétérinaire pour petits animaux à Victoria ; j'y étais seul et j'étais très occupé. J'avais l'habitude d'un certain niveau de vie. Nous habitons un beau quartier de Victoria. Je me demandais donc si je serais capable de conserver tout cela une fois député.

Je voulais être député à l'Assemblée législative. La circonscription de Saanich-et-Les-Îles m'avait bien fait vivre pendant mes quinze années de pratique vétérinaire et je tenais à le lui rendre. Je voulais aussi relever un nouveau défi personnel. J'ai toujours aimé les gens, j'ai toujours été à l'aise avec les autres et aimé leur compagnie. Il était donc tout naturel que je songe à la vie politique. Un jour, je me suis demandé si je devais me présenter ou m'abstenir, et j'ai finalement décidé de foncer. J'étais vraiment déterminé. Dès que j'ai pris ma décision, toutes les craintes qui auraient pu me décourager se sont évanouies. Je n'écoutais pas ceux qui me disaient que j'allais échouer, je me suis mis au travail, résolu à continuer jusqu'à ce que je réussisse. Ce fut très gratifiant.

Après mon élection, j'ai dû procéder à des changements importants dans ma vie. Je n'avais jamais été échevin ni maire ; j'avais fait le grand saut de ma clinique vétérinaire à l'Assemblée législative. Un jour, quelqu'un a demandé à mon cadet Jason si cela lui plaisait que son papa soit député. Il a répondu qu'il m'aimait mieux dans mon rôle de vétérinaire. On peut imaginer le changement : les réunions, les absences loin du foyer. Il a fallu que ma famille s'habitue à passer des soirées sans moi.

En outre, un changement s'est immédiatement imposé dans la façon dont je dirigeais ma clinique ; la médecine vétérinaire est parfois une profession extrêmement ingrate. Avant de consulter un vétérinaire, la plupart des gens attendent d'y être obligés et alors, ils exigent d'être servis sans délai. Ils ne prennent pas rendez-vous plusieurs jours à l'avance, comme lorsqu'ils vont chez le dentiste. Ils ont besoin de vous tout de suite et si vous ne pouvez pas les recevoir ou faire la visite, ils en consultent un autre et vous venez de perdre un patient ou, plutôt, un client. Donc, en ce sens, cela nuisait à l'exercice de ma profession puisque je ne suffisais pas à la tâche.

Je voulais aussi m'acquitter de ma fonction de député de façon professionnelle. Je voulais m'y consacrer et elle m'occupait toute la journée. Je me suis bien vite demandé si je pouvais faire deux métiers à la fois. Pendant cinq mois, j'y suis très bien arrivé, à mon avis. J'avais trouvé un équilibre entre les deux. La session parlementaire a commencé en mars 1987. J'ai alors engagé quelqu'un pour diriger ma clinique vétérinaire parce que, pendant la session, je me suis rendu compte que je n'avais absolument pas le temps de m'en occuper moi-même. Après la session, il m'a fallu décider si j'y retournerais.

À ce moment-là, je m'intéressais davantage à mon travail de député qu'à la médecine vétérinaire. J'ai vendu ma clientèle en septembre, mais je suis resté propriétaire de la clinique, dont je touche encore le loyer. Je me suis également réservé le droit d'ouvrir une autre clinique vétérinaire à Victoria quatre ans plus tard dans l'éventualité où, pour une raison ou une autre, je perdrais l'élection suivante.

D'après mon expérience et ce que je sais être les nombreuses obligations du député provincial, force m'est de conclure que dans une Chambre qui siège pendant la majeure partie de l'année, il faut des députés qui se consacrent à leurs tâches à temps plein. À mon avis, avec deux carrières, c'est

le burn-out presque assuré et, à ce moment-là, ce sont les deux carrières qui en souffrent.

Si les lignes directrices relatives au conflit d'intérêts deviennent par ailleurs trop rigoureuses, cela dissuadera beaucoup de gens très qualifiés de briguer les suffrages. La vie politique entraîne non seulement des pertes financières pour les élus, mais aussi des tensions dans leur vie privée. Dans certaines provinces, le salaire des députés n'est pas assez élevé pour inciter d'éventuels candidats à abandonner leurs occupations pour se lancer en politique. Je crois que beaucoup de gens pourraient faire des députés compétents, mais nous les dissuadons de se lancer en politique.

Compte tenu de ce qu'on attend de lui comme représentant élu, il y a fort à parier que si le député occupe un autre poste à temps partiel, il ne pourrait pas faire son travail de façon satisfaisante. Du moins, c'est mon point de vue.

Donald MacDonald : Plus je réfléchissais à ce que je pourrais dire sur ce sujet, plus il m'apparaissait impossible, voire présomptueux, de dicter ce qui doit et ne doit pas être fait. La durée des sessions et le salaire, entre autres, sont autant de facteurs dont il faut tenir compte lorsqu'on décide si l'on sera député à plein temps ou à temps partiel. Je vais tâcher de placer ma réponse dans un contexte historique et, comme mon collègue de la Colombie-Britannique, je vais donner mon point de vue personnel. D'ailleurs, je tire la même conclusion que lui.

Lorsque j'ai été élu à l'assemblée législative de l'Ontario, en 1955, les députés siégeaient de huit à dix semaines par année. La session se déroulait entre les labours de l'automne et les semailles du printemps, en dépit du fait que dès les années 1910, l'Ontario était déjà avant tout une province urbaine et industrielle.

Le salaire du député, qui avait été de 3 900 \$ jusque-là, venait d'être porté à 5 400 \$. Ces 3 900 \$ comprenaient une indemnité de 2 600 \$. Le terme « indemnité » est intéressant. L'indemnité n'était pas un salaire, ni une paie, mais un montant qu'on vous versait en remplacement du revenu que vous auriez normalement gagné en exerçant votre occupation habituelle, laquelle devait vraisemblablement rester votre principale source de revenu et de sécurité. Les autres 1 300 \$ constituaient une allocation de dépenses non imposable.

Ce qui est assez intéressant, c'est que lorsque le premier ministre Frost a porté le salaire du député de 5 400 \$ à 7 000 \$ à la fin des années 50, il a invoqué comme motif le fait que la fonction de député était en train de devenir un emploi à plein temps. J'ignore si l'on voyait vraiment les choses de cette façon, mais c'est la raison qu'il a fait valoir pour porter le salaire du député à la somme mirobolante de 7 000 \$, qui n'était pas mal du tout à l'époque.

Quant aux ressources mises à leur disposition, on ne fournissait aux députés ni bureau ni personnel. Quand ils avaient de la correspondance à envoyer, ils devaient appeler le bureau du président qui leur envoyait une charmante jeune

sténographe à laquelle ils n'avaient qu'à dicter leurs lettres. Elle leur apportait un peu plus tard les lettres tapées et ils pouvaient ne plus jamais avoir affaire à elle par la suite. Les députés devaient quémander leurs fournitures. Lorsqu'ils voulaient une règle, une gomme à effacer, du papier ou quoi que ce soit, ils devaient encore en faire la demande au président. C'est comme cela que les assemblées législatives fonctionnaient il n'y a encore que trente ans.

À mon avis, c'est John Robarts qui a fait entrer l'Assemblée législative de l'Ontario dans le 20^e siècle. Il lui a fait prendre le virage au cours des années 70, lorsqu'il a reconnu que tous les députés, même les simples députés, avaient besoin de certaines ressources. En outre, il en fallait certainement aussi à l'opposition, qui fait partie intégrante et est un élément important, voire même vital, du système parlementaire, sans quoi elle n'aurait pu surveiller efficacement le gouvernement qui disposait, lui, de toutes les ressources de la fonction publique.

Donc, au cours des années 60, les partis politiques ont vu leurs ressources augmenter lentement. On a également reconnu que ces nouvelles ressources ne servaient pas uniquement à aider les partis, mais aussi à permettre aux chefs des partis d'opposition de tenir tête au premier ministre de la province, qui pouvait compter sur des moyens assez formidables à titre de premier ministre et de chef de son parti. Pourtant, les simples députés n'avaient toujours pas de secrétaire à plein temps. En fait, en 1955, lorsque j'étais chef de mon parti, même s'il ne comptait que trois députés, il m'a fallu six mois pour en obtenir une à temps plein. Quant à eux, les simples députés ont dû attendre les années 70.

Au cours des années 70, comme vous le savez peut-être, on a établi en Ontario ce qu'on a appelé le Comité sur la productivité du gouvernement. Ce comité était chargé d'examiner l'ensemble de la réorganisation du gouvernement et de rationaliser ses opérations pour le rendre plus efficace. Certains députés estimaient alors que si c'était une très bonne chose que de rendre le gouvernement plus efficace, l'exécutif n'en serait que mieux placé pour dominer le législatif. C'est l'éternelle préoccupation non seulement des cercles politiques, mais de quiconque s'intéresse au fonctionnement de l'institution parlementaire. Les griefs des députés ont eu pour résultat d'amener le gouvernement à établir une commission présidée par Dalton Camp et comptant parmi ses membres Farquhar Oliver, trois fois chef du Parti libéral, et Douglas Fisher, journaliste et ancien député du CCF de la Chambre des communes.

Le rapport de cette commission a sonné l'ouverture des vannes. Il a été suivi de trois ou quatre rapports sur la réforme du système législatif. En 1975, un comité spécial de l'Assemblée législative présidé par l'ancien président, Donald Morrow, a examiné les recommandations de la commission et les a presque toutes acceptées. La Commission Camp disait que pour que les députés à l'Assemblée législative puissent venir à bout de ce qu'elle

appelait le « syndrome des dossiers en suspens » – les députés étant submergés par leurs problèmes de circonscription et faisant des mains et des pieds pour faire leur travail malgré la complexité du gouvernement, la Fonction publique et la paperasserie –, il fallait faire quelque chose.

Ainsi, les députés ont obtenu non seulement un bureau, mais un adjoint législatif à plein temps à Queen's Park, et, en 1975, le gouvernement a financé leurs bureaux de circonscription et leur a fourni un adjoint de circonscription à plein temps chargé de s'attaquer à la colossale charge de travail afin de laisser aux députés l'énergie et le temps de faire ce pour quoi ils sont élus, à savoir légiférer. En outre, leur salaire et leur pension ont été augmentés et graduellement, les députés ont également eu droit à ce que le public considère comme des à-côtés, à savoir une allocation de kilométrage au titre de leurs déplacements dans leur circonscription et, parfois, dans la province, et une allocation de logement, pour éviter à ceux qui viennent de l'extérieur de Toronto d'engloutir la totalité de leurs indemnités non imposables dans l'achat de ce qui, en fait, est une deuxième résidence, étant donné que l'Assemblée législative siège de six à huit mois par année.

Bref, aujourd'hui, les députés à l'Assemblée législative de l'Ontario touchent une indemnité de 36 000 à 38 000 \$ – je ne suis pas certain du montant exact – et une allocation non imposable d'environ 13 000 \$, ce qui fait en tout au moins 50 000 \$. Si l'on ajoute l'impôt qu'ils devraient payer si l'allocation de 13 000 \$ était imposable, cela fait environ 55 000 \$. Ayant toujours gagné des salaires relativement faibles en tant que député et dans d'autres occupations, je crois qu'un revenu de 55 000 \$ permet de vivre relativement bien.

Je crois qu'un député qui assume entièrement ses responsabilités de député, c'est-à-dire qui fait son travail de législateur, qui siège à l'Assemblée et aux comités, qui présente des projets de loi d'initiative privée et fait tout le travail que cela implique, qui s'occupe de sa circonscription, avec ses besoins sociaux et économiques et toutes ses activités, qui assume ses responsabilités en tant que membre de son parti, en assistant aux réunions du parti et en le représentant à des assemblées, et qui honore ses obligations à l'endroit de la population, je crois que ce député n'a pas le temps d'occuper un deuxième emploi.

Je me souviens qu'à l'époque où j'étudiais à l'université Queen's, vers la fin des années 30, j'étais allé au Osgoode Hall pour un débat avec les étudiants en droit et un ami m'avait conseillé de rencontrer J.M. Macdonnell, qui avait dirigé la National Trust Company et qui était par la suite devenu député fédéral d'une circonscription de l'est de Toronto.

Comme je songeais à faire de la politique, j'ai cru qu'il serait utile d'avoir une conversation avec lui et de lui

demander conseil, puisqu'il était président du conseil d'administration de l'université. Il m'a dit : « Si la politique vous intéresse, assurez-vous d'abord de faire votre fortune et de devenir indépendant sur le plan financier. » Pour moi, la discussion venait de prendre fin, parce que je crois que servir le public en tant que représentant élu est une occupation qui mérite qu'on lui consacre toute sa vie, au même titre que la médecine, le droit, le sacerdoce ou d'autres professions du même genre.

Deux choses encore. Premièrement, l'article 7 du projet de loi sur les conflits d'intérêts dont l'Assemblée législative de l'Ontario est actuellement saisie interdit, par exemple, aux ministres de pratiquer une profession, de diriger une entreprise ou d'être cadre ou membre du conseil d'administration d'une entreprise. Par ailleurs, le projet de loi interdit aux députés de prendre des décisions pour des entreprises privées en se servant des renseignements auxquels leurs fonctions de députés leur donnent accès. Il ne sera pas impossible, dans ces conditions, d'agir ou de continuer d'agir avec intégrité, je vous le concède. Mais je crois que ce sera plus difficile, selon les activités extraparlimentaires des députés.

Deuxièmement, on pourrait croire que le fait d'être député à plein temps éloigne le député de ses commettants, étant donné qu'il a moins de contacts et qu'il vit moins d'expériences en dehors du milieu politique.

Mais mon expérience m'a prouvé le contraire. Lorsqu'on est député à plein temps, on doit traiter avec une foule de gens qui n'ont aucun lien avec le monde politique. On est sollicité, personnellement et avec d'autres députés, par des groupes de protection de l'environnement, des syndicats ouvriers, des associations d'agriculteurs, d'enseignants ou de gens d'affaires, etc. Je dirais qu'au contact de ces groupes, un député acquiert une très vaste expérience de ce qui se passe dans la vraie vie. Ces contacts sont plus utiles au député qu'au médecin, à l'avocat ou à l'enseignant, qui peuvent avoir une vue plus étroite du monde.

Je dirais avec le plus grand respect qu'un industriel ou un homme d'affaires connaît probablement moins bien les problèmes des travailleurs, des agriculteurs ou de la société en général et que par conséquent, si son expérience est spécialisée, elle n'est pas vaste.

Je conclus donc, comme mon collègue de la Colombie-Britannique, que lorsqu'on est député, il faut l'être à plein temps, du moins en Ontario ; comme vous le voyez, je ne suis pas dogmatique à l'égard des autres assemblées législatives. Avec un revenu de quelque 55 000 \$ assorti de petits à-côtés sous forme d'allocations de déplacement et de logement et d'autres indemnités, on fait partie des gros salariés et on peut mener une vie assez confortable, à condition d'avoir pour objectif dans la vie de servir le public et non de faire fortune. □